

ACCB

Association des Curistes de Capvern les Bains

<https://curistesdecapvern.wordpress.com/>

Le Thermalisme mérite mieux que le lobbyisme !

C'est avec retard et après réflexion que je viens vous faire part de mon étonnement suite à la lecture de l'article de Mme Audrey Vaugrente intitulé : « **Cures thermales : BONS SOINS ou GROS SOUS ?** » paru dans le n° 186 de « Que choisir santé » d'octobre 2023 page 9.

Cet article, qualifié de « mise au point » ; laisse peu de doute sur la nature de l'objectif de cette journaliste et surtout sur l'absence, de fait, d'investigations journalistiques qui ont présidé à la diffusion de ces lieux communs en matière d'anti-thermalisme développés notamment par le député Mesnier (renaissance).

Quelques éléments que peut-être, par souci d'objectivité, vous déciderez de publier dans la revue à laquelle je suis abonné ...(?) et qui a établi sa réputation sur une authentique objectivité sans lien avec les lobbysmes divers et variés : le thermalisme n'échappant pas à cette réalité !

« Que choisir » devrait vérifier les intérêts qui se cachent derrière ce genre de prestation manifestement pas désintéressée !

Cette dame affirme que les études disponibles ne sont pas fiables (bien entendu les études qui abordent positivement le thermalisme) : ses recherches ne l'ont-elles pas amené à feuilleter « **La médecine thermale Données scientifiques** » ? : Ouvrage De Patrice Queneau et Christian François Roques, professeurs émérites de médecine, respectivement membre et correspondant de l'Académie nationale de médecine, ouvrage préfacé par le professeur Daniel Couturier Secrétaire perpétuel de l'académie nationale de médecine.

Cet article fait état du coût jugé trop élevé du thermalisme social et médicalisé pour le budget de la Sécurité Sociale (235 millions d'€ en 2021) : mais pourquoi oubli-t-elle, dans ce contexte, de préciser que cette pratique de santé représente 0,15 % du budget de la SS ?

Pourquoi ne dit-elle rien sur les pourcentages respectifs d'augmentations des frais de santé du thermalisme et de la SS en 12 ans : +8.6% pour le thermalisme contre +53% pour les soins de santé de l'Assurance maladie (dont +70% pour les médicaments et +40 % pour l'hôpital !) ?

Il est bien évident que cet article n'a fait l'objet d'aucune réelle investigation et ne fait que reprendre la proposition du Dr Mesnier (député) qui, en suggérant de rendre le remboursement social du thermalisme conditionné par l'avis médical d'une commission, a oublié de préciser qui dominera ce type de commission dont les pratiques montrent que trop souvent leur composition et leur fonctionnement est d'une indépendance très limitée (Cf les ARS) .

Après l'homéopathie c'est le thermalisme social qui est dans le viseur des « argentiers » de la santé !

Cette « pseudo » journaliste s'est par ailleurs peu interrogée sur les motifs qui guident des curistes à fréquenter leur station thermale depuis 52 ans sans interruption et surtout sans recourir aux médicaments !

L'estimation produite par des économistes professionnels évaluent à 1000 € /cure les frais supportés par le curiste hors toute prise en charge et selon vous « pour le bien être » : il existe des journalistes qui pour leur bien-être ne renoncent manifestement à aucun moyen !

J'espère que ces quelques éléments (bien limités) inviteront « Que choisir santé » à donner à ses lecteurs une vision, pas nécessairement ultra favorable mais, au moins objective du thermalisme social.

Maurice Souleil

Président de l'Association des Curistes de Capvern les Bains (ACCB)

Abonné de « Que choisir Santé » et autres revues de l'UFC